



Règlement intérieur de la Ludo-Bibliothèque

« La LuBie de Saint-Vivien »

Objectifs

La ludo-bibliothèque « la LuBie », est une structure municipale qui se définit comme un espace de loisirs, de convivialité, de rencontres interculturelles et intergénérationnelles autour du livre et du jeu. Elle met à la disposition des usagers des livres et des jeux qu'ils peuvent emprunter ou consulter sur place gratuitement.

Un service de portage de livres à domicile offre aux personnes isolées ou empêchées, même temporairement, résidant à Saint-Vivien, la possibilité d'emprunter des livres.

CONDITIONS GENERALES

Article 1 – Conditions d'accueil

La ludo-bibliothèque est ouverte à tous (enfants et adultes).

Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte durant leur présence à la ludo-bibliothèque.

Les enfants de plus de 8 ans, non accompagnés, restent sous la responsabilité de leurs parents ou de l'adulte responsable.

Article 2 - L'inscription

L'inscription est gratuite et valable un an à partir de la date d'inscription. Elle est indispensable pour emprunter des documents (sur place ou portage de livres à domicile).

Pour s'inscrire, l'adhérent principal doit :

- compléter une fiche d'inscription familiale ou individuelle
- présenter une pièce d'identité.

Les mineurs seront inscrits uniquement en présence ou avec l'autorisation de l'adulte responsable.

Tout changement (nom, domicile, téléphone, adresse électronique) doit être signalé.

Article 3 - Du bon usage de « la LuBie »

- Je respecte les autres usagers, les bénévoles, le matériel et les locaux.
- Ce que je consulte, je le range.
- Je prends soin des documents que j'utilise ou emprunte, je les rends propres, en bon état et complets.
- Jamais je ne répare moi-même un jeu ou livre abîmé.
- Je signale tout problème au bénévole de permanence et une solution est trouvée ensemble.
- Les jeux sont vérifiés lors du prêt et du retour par le bénévole.

Article 4 - Détérioration, perte et non restitution des documents

En cas de détérioration d'un document, non réparable par l'équipe de la Lubie, ou de perte d'un document, son remplacement ou son remboursement à la valeur actualisée sera demandé.

En cas de non entente sur le remplacement d'un document ou si un document n'est jamais restitué la possibilité d'emprunter sera suspendue.

CONSULTATION ET PRET

Article 5 - La consultation sur place et le prêt

Le jeu et la consultation sur place sont gratuits.

Le prêt de jeux ou livres est gratuit.

L'usager peut emprunter des jeux (selon les disponibilités) et 3 livres pour une durée de 3 semaines.

PORTAGE DE LIVRES A DOMICILE

Article 6 – Les conditions de portage

Les personnes intéressées pour profiter de ce service composent *le numéro de téléphone dédié à La Lubie.*

Un ou deux bénévoles se rendront pour un premier rendez-vous au domicile du demandeur pour lui présenter les conditions de prêt et de portage, remplir la fiche d'inscription ainsi qu'un questionnaire permettant de déterminer ses centres d'intérêts.

La Lubie présentera les thématiques et les nouveautés pour permettre aux personnes de faire un choix. Le prêt de 3 documents sera d'une durée d'un mois.

La sélection sera déposée ou récupérée au domicile sur rendez-vous. En cas d'empêchement, l'adhérent devra prévenir La Lubie et inversement le bénévole préviendra par téléphone l'adhérent en cas de contre-temps.

Le Conseil Municipal.